

Faisons respecter notre droit à mutation ! Du 3 au 10 décembre, je vote FO !

Depuis toujours, le SNUDI-FO défend le droit à mutation de tous les collègues, quelle que soit leur situation personnelle ou familiale. Depuis la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, dont FO demande l'abrogation, le contrôle exercé par les syndicats sur les mutations des collègues (vérification des barèmes, défense en CAPD…) n'existe plus. De ce fait, c'est le fait du prince qui prime puisqu'aucun contrôle en amont ne peut plus être exercé. Pour autant, FO continue de défendre pied à pied les droits des personnels !

FO à vos côtés pour défendre votre droit à mutation !

FO continue à se battre à vos côtés :
- en vous informant sur vos droits et sur vos barèmes
- en vous aidant à constituer votre dossier (points handicap, rapprochement de conjoint…)
- en vous aidant à contester le barème attribué
- en vous aidant à faire vos recours après les résultats de votre demande de mutation
- en défendant votre dossier auprès de la direction académique lorsque vous nous avez mandaté
- en défendant votre dossier au niveau du ministère (mouvement inter) lorsque vous nous avez mandaté.

FO n'hésite pas à organiser le rapport de force (rassemblements, grèves, manifestations, pétitions…) car c'est le meilleur moyen de se faire entendre. Le combat collectif paye.

Cas des proches aidant : des situations non prises en compte !

Certaines situations ne sont pas considérées comme des priorités légales. C'est le cas par exemple des es collègues proches aidant (notamment de leurs parents en situation de handicap ou très malades) ne bénéficient d'aucun barème dans le cadre des priorités légales.
Ces personnels sont donc placés dans des situations impossibles, contraints soit rester éloignés de leurs parents, soit prendre une disponibilité – certes de droit – mais sans rémunération.

FO intervient à tous les niveaux pour que ces situations particulières soient prises en compte dans les priorités légales !

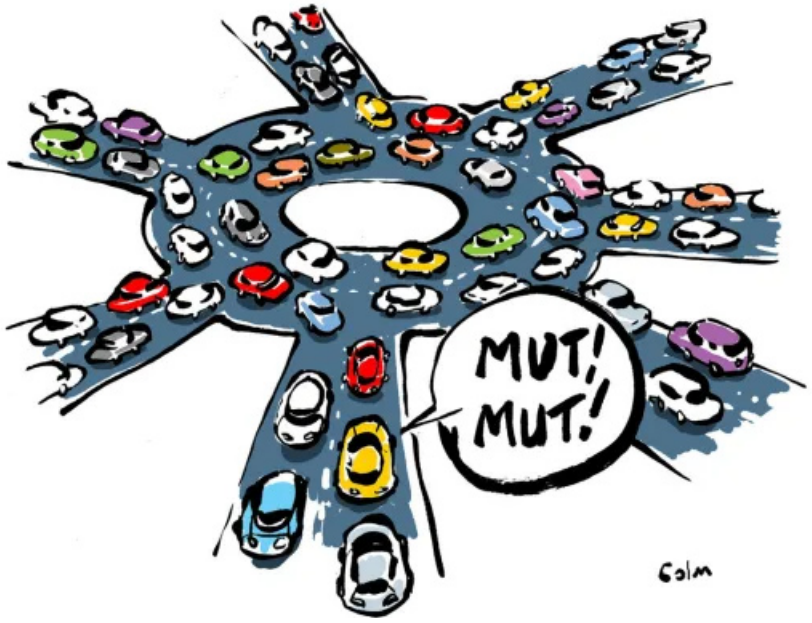
Mutations : des infos à connaître

Dans le cadre Fonction publique, des priorités légales doivent obligatoirement être appliqués, que cela concerne le mouvement intra ou le mouvement inter :
- fonctionnaire séparé, pour des raisons professionnelles, de son époux
- fonctionnaire séparé, pour des raisons professionnelles, de son partenaire de PACS s'il apporte la preuve qu'ils sont soumis à l'obligation d'imposition commune sur le revenu
- fonctionnaire reconnu handicapé
- fonctionnaire justifiant d'au moins 5 ans de services continus dans un quartier urbain sensible
- fonctionnaire justifiant du centre de ses intérêts matériels et moraux dans une collectivité d'outre-mer

Ces priorités ne garantissent cependant pas les mutations. FO a défendu de nombreux collègues en situation de handicap qui voyaient leur mutation refusée !



SNUDI-FO, syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, PsyEN & AESH du 1er degré Force Ouvrière
6-8 rue Gaston Lauriau 93513 Montreuil, http://fo-snudi.fr, 0156932266, snudi@fo-fnecfp.fr



Le mouvement intra

Le logiciel Mvt1D, dont nous demandons l'abandon, est une remise en cause des droits des collègues.
L'obligation, pour les collègues en mobilité obligatoire, de faire des vœux larges est inacceptable et les place dans de grandes difficultés, les affectant à titre définitif sur des postes non voulus. FO ne l'accepte pas et défend toutes les situations individuelles.

FO exige l'arrêt de la multiplication des postes à profil, permettant de contourner le barème !

Le mouvement inter

L'introduction des postes POP (postes à profil nationaux) permet aux DASEN et au ministère de contourner le barème (y compris les priorités légales) et de muter des collègues « à la tête du client ». Nous nous y sommes opposés.
Les calibrages des DSDEN empêchent des mutations (« trop » de collègues dans certains départements inaccessibles en entrée ou pas assez de collègues dans d'autres empêchant la sortie)… alors que des contractuels y sont recrutés… et que de nombreux collègues ne sont pas remplacés.

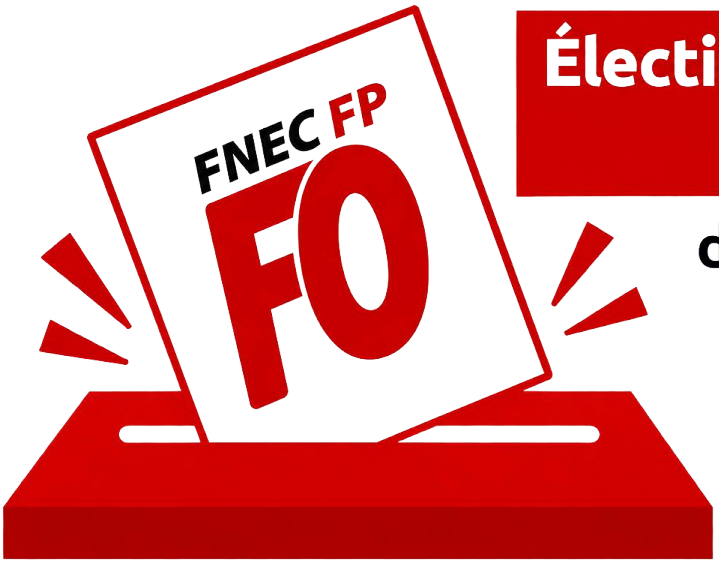
FO exige l'abandon des postes POP et le recrutement de personnels en nombre suffisant pour permettre la mutation de tous !

Les revendications FO :

- Abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique !
- Droit à mutation pour tous !
- Recrutement massif de Professeurs des écoles !

Pour le mouvement intra :
- Arrêt du logiciel Mvt1d !
- Retrait des vœux larges et vœux MOB !
- Abandon des postes à profil et postes fléchés !

Pour le mouvement inter
- Abandon du mouvement POP !
- L'attribution des 800 pts à tous les collègues détenteurs de la RQTH (ou leur conjoint ou leur enfant malade) !
- Prise en compte des proches aidants dans les priorités légales !



Élections professionnelles 2026

du 3 au 10 décembre

je vote

FNEC FP-FO